

Commune de CUCURON



Bulletin municipal num  ro 7

Mai 2011

AU CONSEIL MUNICIPAL

**Les comptes-rendus complets sont disponibles au secr  tariat de la Mairie
ou sur le site Internet www.mairie-cucuron.fr**

Composition du Conseil municipal :

Roger DERANQUE, Maire.

Fran  oise ARAMAND, 1^{  re} Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2^{  me} Adjoint, Nicole BABAU, 3^{  me} Adjointe.

Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Claudie BLANC, G  rard BLANQUER, Colette BONO, Claude CANONNE, Fat LAKEHAL, Etienne MOUSSIER, Florence PELLEN, La  titia POIDRAS, Anne-C  cile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, St  phane ROURE, R  gis VALENTIN.

Extrait du compte-rendu de la s  ance du Conseil municipal du Vendredi 28 janvier 2011

La s  ance est ouverte    21h00.

Absents : Claudie BLANC
Claude CANNONE
Fat LAKEHAL
St  phane ROURE

Pouvoirs : Claudie BLANC    Fran  oise ARAMAND
Fat LAKEHAL    Thierry BENOIT
St  phane ROURE    Nicole BABAU

Secr  taire de s  ance : R  gis VALENTIN

A l'ouverture, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 novembre 2010.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois nouveaux dossiers sont rajoutés à l'ordre du jour :

- comptabilité communale : décision modificative n° 2 ;
- adhésion de la Commune à l'Association "Plante et Cité" ;
- rachat direct de l'immeuble cadastré Section G n° 859 par la Communauté de Communes "Les Portes du Luberon".

Annulation de la délibération du 19 octobre 2009 portant approbation de la révision simplifiée du POS rendant constructible la parcelle F 743 pour la construction de la Maison de Retraite l'Age d'Or

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 19 Octobre 2009 portant approbation de la révision simplifiée du POS rendant constructible la parcelle cadastrée Section F n° 743 pour la construction de la Maison de Retraite " l'Age d'Or ".

DONNE tout pouvoir au Maire afin de régler cette affaire.

Demande de subvention pour la restauration de l'orgue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de demander une aide financière auprès de l'Etat, de Monsieur le Député de Vaucluse au titre de la réserve parlementaire, ainsi que de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Général de Vaucluse sur la base des estimations de MM. Bellet et Brottier respectivement à hauteur de 31 189 € HT et 2 000 € HT.

AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine en vue de recueillir des fonds pour financer les travaux de restauration de l'orgue.

Modification du tarif d'abonnement pour prêts de livres et CD à la bibliothèque municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'uniformisation des tarifs pour tout type de prêt à 6 € par an et par famille.

Approbation de l'avenant n°1 sur les travaux d'aménagement du parking St Victor à conclure avec la Sté Elym Méditerranée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'avenant n°1 avec l'entreprise Elym Méditerranée d'un montant de 150 €HT soit 179,40€ TTC portant le montant du marché à 8 302,63 € TTC.

DONNE tout pouvoir au Maire afin de signer les documents correspondants.

Remise gracieuse de pénalités

Après en avoir délibéré et enregistré les votes,

POUR : Gérard BLANQUER, Claude REUSA, Marius RISBOURG.

ABSTENTIONS : Florence PELLEN, Colette BONO, Nicole BABAU (+ 1 pouvoir), Jean-Yves RIOU, Thierry BENOIT (+ 1 pouvoir), Anne-Cécile REUS.

CONTRE : Roger DERANQUE, ARAMAND Françoise (+ 1 pouvoir), Laëtitia POIDRAS, Arielle BARBE, Régis VALENTIN, Etienne MOUSSIER.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la demande de remise gracieuse de pénalités formulée par MM. DELEVOYE Cédric et SEVIN Emmanuel.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de ne pas préempter la parcelle présentée.

Comptabilité communale : décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

VALIDE la décision modificative n°2.

Adhésion de la Commune à l'Association « Plante et Cité » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Commune à l'Association « Plante et Cité » à partir de l'année 2011 et de verser la cotisation annuelle dont le montant est fixé à 100 €.

Approbation du rachat par la Communauté de Communes «Les Portes du Luberon» de l'immeuble cadastré G n°859 Château Vieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de se prononcer favorablement sur le rachat de l'immeuble cadastré section G n°859 Lieu dit « Château Vieux », par la Communauté de Communes « Les Portes du Luberon » à hauteur de 66 600 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant pour mener à bien cette affaire.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Approbation du devis SPIE SUD EST sur travaux d'alimentation électrique du lotissement la Ferrage :

Une nouvelle proposition a été reçue à hauteur de 3 360,49 € TTC qui a été approuvée.
Les travaux sont à ce jour effectués.

Approbation de la convention France Télécom / Commune pour travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication rues de la Mairie, de l'Eglise (partie basse) et de la Chapelle des Filles :

Selon le bureau d'études TGE, maître d'œuvre des travaux de voirie communale, la différence entre les deux propositions (6 969,35 € TTC et 10 503,41€ TTC) se limite à la fourniture du matériel de génie civil (3 534,06 € HT). En conclusion, il s'avère que les deux solutions n'ont pas de grand écart sur le plan financier.

La deuxième convention a donc été signée avec France Télécom.

Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Bruno JOUVE, architecte du Patrimoine pour le suivi du chantier de mise en valeur du Portail de l'Étang :

Deux offres ont été reçues après consultation auprès de quatre architectes habilités :

1 - M. JOUVE Bruno pour un montant de 8 783,61 € TTC (bonnes références, meilleur disant).

2 - Mme PEIRANO Jade pour un montant de 9 547,40 € TTC (pas de référence, proposition financière classée en 2^{ème} position).

Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Emmanuel LUCIANI, architecte, pour l'étude de faisabilité de l'aménagement du site de Pourrières :

Au regard des critères de choix, et d'après le classement proposé par l'Etablissement Public Foncier, la commission d'ouverture des plis, réunie le 30 Novembre 2010, a décidé de retenir le Cabinet d'Architecture LUCIANI, pour un montant de 18 900 € HT soit 22 604,40 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un columbarium
- Protection des platanes du Cours de Pourrières
- Tenue des bureaux de vote pour les élections cantonales
- Approbation du bail de location entre la commune et La Poste
- Remerciements de Madame FAVET et de sa famille.

Le tour de table des Conseillers

Les sujets suivants sont abordés :

- remerciements de la Cave Coopérative vinicole
- coupe de bois
- aménagement de la place de la Cabregrade
- travaux d'assainissement

La séance est levée à 23h00.

Extrait du Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du mercredi 23 février 2011

La séance est ouverte à 19h00.

Absents : Arielle BARBE
Florence PELLEN
Claude REUSA
Marius RISBOURG

Pouvoirs : Arielle BARBE à Gérard BLANQUER
Florence PELLEN à Régis VALENTIN
Marius RISBOURG à Nicole BABAU

Secrétaire de séance : Françoise ARAMAND

A l'ouverture, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 28 janvier 2011.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout d'une question à l'ordre du jour :

- avis de principe sur la proposition faite par le Conseil Général de Vaucluse de réaliser une

prestation en nature de travaux sur le projet de rond-point de l'entrée Sud-est du village.

Comptabilité communale : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à :

- engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget 2011, les dépenses d'investissement à hauteur d'un montant de 240 000 € ;
- inscrire les crédits correspondants au budget 2011 lors de son adoption.

Acquisition de la parcelle cadastrée section G n° 296 lieu dit "Le Village"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section G n° 296 lieu dit "Le Village" d'une superficie de 0a28ca pour 10 000 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte d'acquisition correspondant.

Projet d'acquisition d'un véhicule de service

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet d'acquisition.

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande correspondant dans une fourchette de prix allant de 15 000 € TTC à 20 000 € TTC, suivant le choix qui sera fait par la commission.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de ne pas préempter les parcelles présentées.

Avis de principe sur prestation en nature de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

EMET un avis de principe favorable sur le règlement, sous forme de prestation en nature de travaux, de l'acquisition de l'immeuble bâti implanté sur la parcelle cadastrée section G, N° 202 que se propose de réaliser le Conseil Général de Vaucluse.

Le tour de table des Conseillers

Les sujets suivants sont abordés :

- signature du nouveau bail avec La Poste
- exploitation du gaz de schiste
- création d'un columbarium
- remise en service des sanitaires du jeu de boules
- reconduction du contrat de travail de Christopher DAVO

La séance est levée à 20h35.

Extrait du compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du Vendredi 1^{er} Avril 2011

La séance est ouverte à 21h00.

Absents : Arielle BARBE
Claudie BLANC
Fat LAKEHAL
Marius RISBOURG
Stéphane ROURE

Pouvoirs : Arielle BARBE à Gérard BLANQUER
Claudie BLANC à Françoise ARAMAND
Fat LAKEHAL à Nicole BABAU
Marius RISBOURG à Régis VALENTIN
Stéphane ROURE à Claude REUSA

Secrétaire de séance : Françoise ARAMAND

A l'ouverture, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 Février 2011.

Le Maire informe les membres que sept dossiers sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Demande de subvention à la DRAC / Travaux de mise en valeur du Portail de l'Etang : solde de l'opération et travaux supplémentaires (ce dossier sera présenté après le vote des propositions d'avenants pour la mise en valeur du Portail de l'Etang).
- Demande de subvention Conseil Régional/Conseil Général/Europe pour les travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise.
- Attribution de l'indemnité de gestion et de conseil au titre de l'année 2010 - Trésorerie de Cadenet.
- Motion contre l'exploitation du gaz de schiste.
- Avis du Conseil Municipal sur les O.G.M.
- Avis sur la réforme de l'intercommunalité.
- Demande de subvention au Conseil Général de Vaucluse pour la mise en place d'un ralentisseur sur le Boulevard du Sud.

Présentation de systèmes de sécurité

Le Maire accueille monsieur CLAIRAULT de la société EASY VEIN et lui demande de présenter aux membres du Conseil municipal les différents systèmes de sécurité qui pourraient être susceptibles d'être installés dans la commune.

Après cette présentation, les membres du Conseil municipal ne se prononcent pas sur la question et renvoient son étude vers la Commission communale de sécurité qui sera prochainement réunie afin de faire connaître son point de vue dans la perspective d'une aide à la décision.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE les projets de voirie urbaine et rurale.

PREVOIT le financement de ces opérations sur le budget primitif 2011.

DEMANDE à l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'année 2011 dans la catégorie « voirie et équipements communaux » à hauteur de 52 500,00 €.

Convention d'occupation du domaine public : commune de Cucuron/Leyendecker

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention d'occupation précaire du domaine public communal consentie à monsieur Leyendecker.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Avis de la commune sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de préparation et de conditionnement de vins présentée par la SCA cave vinicole " Les Vignerons ".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable sur cette demande.

DONNE tout pouvoir au Maire afin de mener à bien cette affaire.

Propositions d'avenant sur les travaux de mise en valeur du Portail de l'Etang

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'avenant au marché, à savoir une plus value de 30 125,59 € HT, portant le montant du marché à 163 171,85 € HT soit 195 153,53 € TTC ainsi que la prolongation des délais d'exécution.

AUTORISE Le Maire à signer les documents correspondants.

REPORTE la décision concernant la suppression de la calade ainsi que l'exécution des travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales à une prochaine séance, dans l'attente du devis relatif à la réalisation du chenal en toiture.

Demande de subvention à la DRAC sur les travaux de mise en valeur du Portail de l'Etang

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE de demander une nouvelle aide financière à la DRAC.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de cette affaire.

Programme SEDEL : propositions de mise en place d'un appareil de délestage de puissance et d'une isolation sur plancher au Foyer de l'Eden

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE la mise en œuvre de ces deux opérations.

AUTORISE Le Maire à signer tous documents correspondants.

Attribution du marché d'aménagement de la rue de la Mairie et de la partie comprise entre les rues du Portail de l'Etang et de l'Eglise

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'entreprise S.G.T.L, meilleur disant, à hauteur de : 74 337,00 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant.

Attribution de l'indemnité de gestion et de conseil due au Receveur municipal au titre de l'année 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'indemnité de conseil et de gestion.

AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant.

Demande de subventions au Conseil Régional, au Conseil Général et à l'Europe pour les travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le dossier technique tel que présenté.

ARRETE l'estimation globale de ce projet à la somme de 175 295,33 € TTC et son plan de financement prévisionnel.

DEMANDE l'attribution d'une aide financière adaptée et la plus large possible auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Europe.

S'ENGAGE à financer la part restante, à se substituer aux cofinanceurs en cas de défaillance de ceux-ci, à réaliser le projet dans les temps éventuellement imposés pour la bonne marche des programmes d'aides financières, à prévoir les crédits correspondants au budget, à ne pas donner aux subventions accordées à ce titre une autre affectation.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et formalités utiles, à signer toutes pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération.

Motion contre l'exploitation du gaz de schiste

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE contre la réalisation de forages destinés à l'extraction de gaz de schiste.

SOUHAITE qu'il ne soit donné aucune suite aux éventuelles demandes d'exploration.

Avis sur la culture d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 = Florence PELLEN, Claude REUSA, Jean-Yves RIOU et par procuration Claudie BLANC, Fat LAKEHAL, Stéphane ROURE.

POUR : 13

le Conseil municipal :

DECLARE être opposé à toute culture de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de la Commune.

INVITE l'Etat à prendre en compte l'intérêt de la santé publique et de la protection de l'environnement quand il autorise les cultures de plantes génétiquement modifiées.

Avis sur la réforme de l'intercommunalité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et enregistré les votes :

CONTRE : 1 = Laëtitia POIDRAS

ABSTENTIONS : 7 = Claude CANONNE, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA et par procuration Arielle BARBE, Claudie BLANC, Fat LAKEHAL, Stéphane ROURE.

POUR : 11

SE PRONONCE défavorablement à tout projet de fusion de la Communauté de Communes « Les Portes du Luberon » (CCPL) avec un ou plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

DEMANDE aux représentants de la Communauté de Commune élus à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de défendre fermement cette position.

Demande de subvention au Conseil Général de Vaucluse pour la mise en place d'un ralentisseur sur le Boulevard du Sud

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE de demander une aide financière auprès du Conseil Général de Vaucluse au titre du produit des amendes de police.

AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant.

Déclarations d'intention d'aliéner

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de ne pas préempter les parcelles présentées.

Questions diverses

- dissolution du Comité des Fêtes
- projet d'extension de la Maison de retraite
- évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- chemin Coulet de Ribes
- parvis de l'église
- hangar du Cours de Pourrières
- éclairage nocturne autour de la place de l'Etang

La séance est levée à 00h50.

INFORMATIONS

AIDES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Vous souhaitez **rénover vos façades** ou **réaliser des travaux** dans le logement que vous occupez, que vous louez ou souhaitez louer sur la commune de **CUCURON**.

Vous pouvez bénéficier :

selon la destination du logement et sous certaines conditions, de différents types d'aides à l'amélioration de l'habitat, en particulier :

- **Aide aux ravalements de façades** accordée par la commune, avec la participation du Conseil Général et Régional, pour les bâtiments situés dans le Centre Ancien du village : 30 % du montant des travaux. La subvention maximum est de **2 287 €**.

L'objectif de la commune est la rénovation de 5 façades par an.

Depuis le lancement de l'opération en 2009, **10** dossiers ont été constitués. 5 propriétaires ont d'ores et déjà réalisé leurs travaux.

Montant total des travaux engendrés : **66 988 €**

Montant global des subventions accordées : **19 676 €**

- Subvention de l'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**. Elle concerne :

Les propriétaires bailleurs pour l'amélioration des logements locatifs, occupés ou vacants, sans condition de ressources (pour les travaux extérieurs et les travaux intérieurs).

Les propriétaires occupants : prime accordée aux propriétaires réalisant des travaux dans leur résidence principale, sous conditions de ressources.

- **Aide des caisses de retraite.**

Vous pouvez également bénéficier de **crédits d'impôt et d'un "éco prêt" à taux zéro** sous conditions et pour certains travaux.

Afin de simplifier vos démarches, **la municipalité met à votre disposition** les services d' : **HABITAT & DEVELOPPEMENT DE VAUCLUSE (H&D 84)** qui vous donnera **gratuitement** toutes les informations et conseils que vous souhaitez sur le financement de votre projet et vous assistera dans le montage de votre dossier.

Pour plus de renseignements, prenez contact avec :

Mme Joëlle ABELA

Chargée d'opérations à Habitat & Développement de Vaucluse

Au bureau tous les Jeudis, Place du Marché à CAUMONT SUR DURANCE

Téléphone : 04.90.23.12.12

ou

lors des **Points Info Amélioration de l'Habitat** qui se tiennent **le 1^{er} vendredi de chaque mois**, à la **Mairie**, de 13 h 30 à 16 h 30.

En route pour réussir !

L'apprentissage est aujourd'hui la voie la plus sûre vers l'emploi. Grâce à lui, l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, fondée voilà bientôt 70 ans, forme chaque année six mille jeunes aux métiers de la métallurgie, du bâtiment, du cuir et de la boulangerie-pâtisserie. Selon le principe de l'alternance, les apprentis partagent leur temps de formation entre le CFA et l'entreprise d'accueil où immergés, ils deviennent opérationnels très vite. Leur insertion sur le marché du travail est donc immédiate, leur offrant un début d'autonomie financière !

Outre l'apprentissage, les Compagnons du Devoir, c'est aussi et surtout le célèbre Tour de France. Ce système de formation, plusieurs fois centenaire, est propre au compagnonnage. Il s'agit d'une mobilité professionnelle de plusieurs années, menant de ville en ville, d'entreprise en entreprise, de pays en pays. Destiné aux jeunes ayant un premier diplôme professionnel, c'est aujourd'hui trois mille jeunes Compagnons qui le vivent. La diversité et la multiplicité des expériences contribuent à une triple formation - professionnelle, culturelle et humaine -, faisant du Tour de France une formation d'exception.

Les entreprises peuvent également bénéficier des méthodes pédagogiques inédites des Compagnons du Devoir. Ceux-ci ont développé à leur intention une offre de formation continue sur mesure dont l'objectif est le développement de nouvelles compétences pour une concrétisation rapide des projets de l'entreprise. De l'initiation au métier à son perfectionnement, les Compagnons du Devoir conçoivent la formation comme le moyen de s'épanouir à tous les âges dans sa vie professionnelle !

Renseignements :

Compagnons du Devoir

184 rue du Docteur Cauvin 13012 Marseille

☎ 04.91.36.50.80 www.compagnons-du-devoir.com

Environnement

1/ Suite à la conférence de M. Denis LAIRON sur les OGM, les personnes intéressées par le document projeté à cette occasion peuvent le demander par e-mail à M. LAIRON: denis.lairon@orange.fr.

2/ Le Parc du Luberon et l'ONF s'associent pour valoriser le bois de cyprès comme bois d'œuvre dans la construction. Ils invitent donc les personnes privées et les collectivités à prendre contact avec leurs services en cas de coupe de cyprès. Il leur sera gracieusement proposé une assistance sur le choix des arbres à enlever, et une mise en relation, via le parc à bois, avec des acheteurs potentiels.

Contactez, à l'ONF: Gilles Plauche, au 06 80 30 90 98 et au Parc du Luberon Philippe Chiffolleau, 06 74 95 45 59.

Plus d'information sur le site www.parcduluberon.fr, rubrique presse, 19 janvier 2011.

Le Mai de Sainte Tulle

Il s'agit de la fête la plus originale et la plus typiquement cucuronaise, célébrée en l'honneur de Ste Tulle, la patronne du village.

L'histoire de Cucuron nous dit que, durant la peste de 1720, les habitants du village l'ont invoquée et ont fait vœu de lui offrir l'Arbre de Mai si elle arrêta enfin le fléau. Ce qui arriva !

Depuis lors, chaque année, les Cucuronais vont couper dans les environs le peuplier le plus haut possible. Ceci donne lieu à un rassemblement des hommes et jeunes gens du village qui se rendent sur le lieu de la coupe pour procéder à l'abattage de la "piboule", dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Une fois coupé, l'arbre (le Mai) est transporté à l'entrée de Cucuron, au Portail de Pertuis. Sur le Mai est juché "l'enseigne" : c'est un jeune garçon (ou une jeune fille) de 11 ou 12 ans, vêtu d'un costume du XVIIIème siècle, souvenir de l'enseigne de l'Abbé de la Jeunesse, des Confréries de l'époque. Les hommes hissent alors l'arbre sur leurs épaules et le portent dans les rues du village, jusqu'à l'église.

Arrivés devant l'église, les porteurs déposent le Mai devant le porche, le curé bénit l'arbre qui est ensuite dressé le long de la façade. Il y restera jusqu'à la veille du 15 août.

La joie est totale si le Mai dépasse le clocher et les chants traditionnels à Ste Tulle sont alors entonnés, suivis par l'exécution de danses du folklore provençal. Une cérémonie religieuse termine cette fête.

Cette année cette fête sera célébrée le samedi 21 mai

Mairie de Cucuron Rue Léonce Briegne - 84160 Cucuron

Téléphone: 04 90 77 22 01 - Télécopie: 04 90 77 12 58

Courriel de la Mairie: mairie-cucuron-accueil@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cucuron.fr

Directeur de la publication :

Roger DERANQUE

Responsable mise en page et rédaction :

Nicole BABAU

Photos :

Régis VALENTIN

Comité de rédaction :

Claude CANONNE

Jean Yves RIOU

Marius RISBOURG

Stéphane ROURE